LE CALENDRIER SCOLAIRE 2012/2013

Publié par l'Association canadienne d'éducation

Canadian Education Association
Association canadienne d'éducation

119, avenue Spadina, bureau 705 • Toronto (Ontario) M5V 2L1
Tél : 416-591-6300 • Téléc : 416-591-5345
www.cea-ace.ca

TABLES DES MATIÈRES

Ouverture et fermeture des écoles	3
Semaine de relâche	7
Vacances scolaires	8
Journées d'enseignement	9
Semaine de l'éducation	10
Semaine des enseignantes et enseignants	11
Exercice fiscal des provinces & territoires	12
Notes	13

INTRODUCTION

Cette publication pratique fait l'inventaire des dates d'ouverture et de fermeture d'écoles, par province et par territoire. Dans plusieurs provinces, les conseils et commissions scolaires ont beaucoup de liberté quant à l'établissement de ces dates, c'est pourquoi le premier tableau indique si c'est la province ou le conseil qui établit les dates, et si c'est le conseil, il donne les dates d'ouverture et de fermeture des écoles dans les principales villes. En plus des autres tableaux indiqués ci-dessus, des notes d'explications des règlements et des lois sont aussi incluses à la fin de ce document.

Pour toute erreur ou omission, veuillez contacter l'Association canadienne d'éducation à info@cea-ace.ca

Ce document fait l'objet d'une licence non commerciale non exclusive Creative Commons avec attribution et sans travaux dérivés. Les utilisateurs peuvent reproduire, distribuer et transmettre ce document à condition de le distribuer intégralement et de l'attribuer aux auteurs à l'ACE et à son site Web, www.cea-ace.ca. Les utilisateurs ne peuvent en utiliser le contenu à des fins commerciales, ni le modifier, le transformer ou l'étoffer.

Crédit photo de couverture : © Conseil scolaire Kawartha Pine Ridge

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER+	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ+	EFFECTIF (2011-2012)
YUKON	**Varie**	21 déc.*	**7 jan.***	**4 mars***	**18 mars***	**Varie**	
Area 1 Schools	21 août–10 sept.	21 déc.*	7 jan.*	4 mars*	18 mars*	30 mai-24 juin	2 137
TERRITOIRES DU NORD OUEST**	**Les dates varient selon les écoles****						
Beaufort Delta Education Council	N/D						1 800
South Slave Divisional Education Council	31 août/4 sept.	19-21 déc.	3/7 jan.	22 mars	8 avril	26/27 juin	1 500
Yellowknife Catholic Schools	29/30 août	21 déc.	7 jan.	15 mars	2 avril	25/26 juin	1 450
Yellowknife Education District No. 1	4 sept.	21 déc.	7 jan.	15 mars	2 avril	26 juin	1 864
NUNAVUT	**Les dates varient selon les écoles****						
Qikiqtani School Operations	N/D						4 375
COLUMBIE-BRITANNIQUE	**4 sept.**	**21 déc.**	**7 jan.**	**15 mars**	**25 mars**	**27juin**	
Burnaby School District No. 41	4 sept.	21 déc.	4 jan.	15 mars	25 mars	27 juin	24 163
Central Okanagan School District No. 23	4 sept.	21 déc.	4 jan.	8 mars	25 mars	27juin	21 700
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique	4 sept.	21 déc.	6 jan.	15 mars	25 mars	28 juin	4 163
Greater Victoria School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	25 mars	27 juin	19 500
Richmond School District	4 sept.	21 déc.	7 jan.	15 mars	2 avril	27 juin	22 776
School District No. 43 (Coquitlam)	4 sept.	21 déc.	7 jan.	15 mars	2 avril	27 juin	30 572
Surrey School District No. 36	4 sept.	21 déc.	7 jan.	15 mars	2 avril	27 juin	67 500
Vancouver School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	15mars	2 avril	27 juin	55 582
ALBERTA	**Varie**	**Varie**	**Varie**	**Varie**	**Varie**	**Varie**	
Calgary Board of Education	4 sept.	20 déc.	8 jan.	21 mars	2 avril	27 juin	100 000
Calgary Catholic School District	4 sept.	21 déc.	7 jan.	28 mars	8 avril	27 juin	47 006

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER+	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ+	EFFECTIF (2011-2012)
Conseil scolaire Centre-Nord no. 2	4 sept.	21 déc.	7 jan.	Varie	Varie	27 juin	1 325
Edmonton Catholic Schools	4 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	2 avril	28 juin	34 000
Edmonton Public Schools	4 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	2 avril	27 juin	80 000
Elk Island Public Schools	4 sept.	21 déc.	7 jan.	21 mars	2 avril	27 juin	16 300
Rocky View Schools	4 sept.	21 déc.	3 jan.	28 mars	9 avril	26/27 juin	17 660
SASKATCHEWAN	**Varie**	**23 déc. ou avant**	**3 jan. ou après**	**28 mars**	**8 avril**	**30 juin ou avant**	
Conseil des écoles fransaskoises	4 sept.	21 déc.	8 jan.	28 mars	8 avril	27 juin	1 325
Greater Saskatoon Catholic Schools (St. Paul's RCSSD #20)	4/5 sept.	21 déc.	4 jan.	28 mars	8 avril	26 juin	15 000
Regina Public Schools	4 sept.	21 déc.	7 jan.	28 mars	6 avril	26 juin	20 755
Regina Roman Catholic Separate School Division No. 81	4 sept.	21 déc.	3 jan.	28 mars	6 avril	27 juin	9 980
Saskatoon Public Schools	4/5 sept.	21 déc.	3 jan.	28 mars	8 avril	25/26 juin	21 226
MANITOBA	**4 sept.**	**21 déc.**	**7 jan.**	**22 mars**	**1er avril**	**28 juin**	
Division scolaire franco-manitobaine	5 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	4 912
Louis Riel School Division	4 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	14 342
Pembina Trails School Division	5 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	12 691
River East Transcona School Division	5 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	16 333
Seven Oaks School Division	6 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	10 540
Winnipeg School Division	4 sept.	21 déc.	7 jan.	22 mars	1er avril	28 juin	33 478
ONTARIO	**4 sept.**	**21 déc.**	**7 jan.**	**8 mars**	**18 mars**	**28 juin**	
Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)	29 août *	21 déc.	7 jan.	8mars*	18 mars*	20 juin*	20 000

CANADIAN EDUCATION WAREHOUSE
EDUCO ENTREPÔT CANADA
www.cew-eec.com Tel:1-877-942-5179
One Stop Shop for Educational Material
La source pour vos produits éducatifs
Catalogue - Web Store - Boutique

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER+	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FERMETURE ÉTÉ+	EFFECTIF (2011-2012)
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	4 sept.	21 déc.	7 jan.	7 mars	18 mars	27 juin	13 200
District School Board of Niagara	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	27/28 juin	40 000
Dufferin-Peel Catholic District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	27 juin	88 818
Durham District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	7 mars	18 mars	26 juin	70 189
Halton District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	27 juin	55 000
Hamilton-Wentworth District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26 juin	48 763
Ottawa Catholic School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26/27 juin	38 049
Ottawa-Carleton District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	25/27 juin	73 367
Peel District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	152 755
Simcoe County District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26/27 juin	50 000
Thames Valley District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	27 juin	75 500
Toronto Catholic District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	25/27 juin	89 109
Toronto District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	25/27 juin	244 000
Waterloo Region District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26/27 juin	57 257
York Catholic District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26/27 juin	55 326
York Region District School Board	4 sept.	21 déc.	7 jan.	8 mars	18 mars	26/27 juin	115 000
QUEBEC	**27-31 août**	**21 déc.**	**7/8 jan.**	**1er mars***	**11 mars***	**21 juin***	
Commission scolaire de la Capitale	29 août	21 déc.	8 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	21 375
Commission scolaire de Laval	Varie	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	49 412
Commission scolaire de Montréal	28 août	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	67 879
Commission scolaire des Affluents	28 août	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	39 000
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	29 août	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	49 000

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER+	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE+	FERMETURE ÉTÉ+	EFFECTIF (2011-2012)
English Montreal School Board	29 août	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	22 318
Lester B. Pearson School Board	29 août	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	25 000
Sir Wilfrid Laurier School Board	30 août*	21 déc.*	7 jan.*	1er mars*	11 mars *	21 juin *	14 084
NEWFOUNDLAND	**5 sept.**	**21 déc.***	**3 jan.***	**28 mars**	**8 avril***	**20 juin**	
District 5 - Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	5 sept.	21 déc.	3 jan.	28 mars	8 avril	20 juin	264
Eastern School District	5 sept.	21 déc.	3 jan.	28 mars	8 avril	20 juin	40 673
NEW BRUNSWICK	**4 sept.**	**21 déc.**	**7 jan.**	**1er mars**	**11 mars**	**21 juin**	
District scolaire 1	4 sept.	21 déc.	7 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	8 056
School District 2	5 sept.	21 déc.	9 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	15 8743
School District 18 (Fredericton)	5 sept.	21 déc.	9 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	12 078
School District 8	5 sept.	21 déc.	9 jan.	1er mars	11 mars	21 juin	12 166
NOVA SCOTIA	**5 sept.**	**20 déc.**	**3 jan.**	**8 mars**	**18 mars**	**28 juin**	
Annapolis Valley Regional School Board	4 sept.	21 déc.	3 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	15 239
Cape Breton-Victoria	6 sept.	20 déc.	3 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	14 590
Chignecto-Central Regional School Board	6 sept.	21 déc.	3 jan.	7 mars	18 mars	28 juin	22 823
Conseil scolaire acadien provincial	6 sept.	20 déc.	3/4 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	4 434
Halifax Regional School Board	5 sept.	20 déc.	3 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	51 993
PRINCE EDWARD ISLAND	**6 sept.**	**21 déc.**	**3 jan.**	**15 mars**	**25 mars**	**25 juin**	
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard	6 sept.	21 déc.	3 jan.	15 mars	25 mars	25 juin	817
Eastern School District	6 sept.	21 déc.	3 jan.	15 mars	25 mars	25 juin	13 450

N/D : Non disponible

+ Le dernier jour des classes avant la fermeture

* Avec quelques exceptions

** Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails

SEMAINE DE RELÂCHE

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE RELÂCHE (DATES INCLUSIVES)
YUKON	2 – 17 mars
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Varie
NUNAVUT	Varie
COLOMBIE-BRITANNIQUE	16 – 24 mars
ALBERTA	Varie à traves la province
SASKATCHEWAN	29 mars – 7 avril
MANITOBA	23 – 31 mars
ONTARIO	9 – 17 mars
QUÉBEC	Varie à travers la province
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	Varie à travers la province
NOUVEAU-BRUNSWICK	2 – 10 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	9 – 17 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	16 – 24 mars

Note: les dates peuvent varier selon les commissions scolaires

VACANCES SCOLAIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR DU TRAVAIL 3 SEPTEMBRE	JOUR DE L'ACTION DE GRÂCE 8 OCTOBRE	JOUR DU SOUVENIR 11 NOVEMBRE	VENDREDI SAINT 29 AVRIL	LUNDI DE PÂQUES 1 AVRIL	FÊTE DE DOLLAR 20 MAI	NOTES
YUKON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Fête du patrimoine (22 fév.) est aussi congé scolaire.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Journée nationale des autochtones (juin) est aussi un congé scolaire.
NUNAVUT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	½ journée pour « Hamlet day » est fixée la municipalité.
COLOMBIE-BRITANNIQUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ALBERTA	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	La Journée de la famille (18 fév.) est aussi congé scolaire.
SASKATCHEWAN	✓	✓	✓**	✓	✓**	✓	La Journée de la famille (18 fév.) est aussi congé scolaire.
MANITOBA	✓	✓	✓**	✓	X	✓	La Journée Louis Riel (18 fév.) est aussi congé scolaire.
ONTARIO	✓	✓	X	✓	✓	✓	La Journée de la famille (18 fév.) est aussi congé scolaire.
QUÉBEC	✓	✓	X	✓	✓	✓	Le 2 janvier et la Fête nationale du Québ (24 juin) sont des congés scolaires.
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	✓	✓	✓	✓	X	✓	
NOUVEAU-BRUNSWICK	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
NOUVELLE-ÉCOSSE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Fête des Insulaires (18fév.) est aussi congé scolaire.

* Les dates peuvent varier selon des commissions scolaires.
** Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

JOURNÉES D'ENSEIGNEMENT

PROVINCE/TERRITOIRE	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Nombre de Jours possibles d'enseignement
YUKON	Varie à travers le territoire												173-184
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Varie à travers le territoire												180-188
NUNAVUT	Varie à travers le territoire selon les authorités scolaires de district												195
COLOMBIE-BRITANNIQUE	-	19	22	21	15	19	19	15	21	22	20	-	193*
ALBERTA	Varie à travers la province												200
SASKATCHEWAN	Varie à travers la province												197*
MANITOBA	-	19	22	22	15	19	19	16	22	22	20	-	196*
ONTARIO	-	19	22	22	15	19	19	15	21	22	20	-	194*
QUÉBEC	Varie à travers la province												190***
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	-	18	22	21	15	21	20	20	17	22	14	-	190*
NOUVEAU-BRUNSWICK	-	19	22	21	17	19	20	15	21	21	15	-	185**
NOUVELLE-ÉCOSSE	-	19	22	21	14	21	20	15	21	22	20	-	195
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	-	19	22	21	15	21	19	15	21	22	20	-	195

* Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

** Trois jours on été déduits de ce chiffre: Un jour pour les réunions des cercles de l'Association des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick et deux jours pour des activités pédagogiques. Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

*** Des 190 jours d'enseignement ci-dessus il faut retrancher 10 journées pédagogiques à déterminer dans le calendrier scolaire, ce qui donne un total de 180 jours fermes d'enseignement.

SEMAINE DE L'ÉDUCATION

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE L'ÉDUCATION	DATES	NOTES
YUKON	O	2e ou 3e semaine d'avril	Thème non sélectionné
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	18 – 22 fév.	Thème non sélectionné
NUNAVUT	O	3e semaine d'avril	Thème non sélectionné
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	À venir	Thème non sélectionné
ALBERTA	O	À venir	Thème non sélectionné
SASKATCHEWAN	O	15– 21 octobre	Le thème sera *Succès d'apprentissage aujourd'hui ... Principaux succès de demain*
MANITOBA	O	15 – 19 avril	Thème non sélectionné
ONTARIO	O	6 – 10 mai	Thème non sélectionné
QUÉBEC	N		
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	5 – 8 mars	Thème non sélectionné
NOUVEAU-BRUNSWICK	N/D	N/D	
NOUVELLE-ÉCOSSE	O	À venir	Le thème non sélectionné
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	N/D	N/D	

N/D : Non disponible

smarter science éduca sciences
inspired teachers → engaged students
profs inspirés → élèves qui s'investissent
smarterscience.ca/cea

SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR / SEMAINE DES ENSEIGNANT(E)S	DATES	NOTES
YUKON	O	5 oct.	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	N/D	
NUNAVUT	O	3e semaine d'avril	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	À venir	
ALBERTA	N		Alberta Education célèbre chaque année le Prix d'excellence en enseignement. Il fait honneur à l'enseignement innovateur et remarquable qui se donne chaque jour dans les classes de la province.
SASKATCHEWAN	O	2e semaine de février	L'Association des conseils d'écoles de la Saskatchewan s'en occupe.
MANITOBA	N		
ONTARIO	O	5 oct.	
QUÉBEC	O	3-9 fév.	
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	N/D	La date sera déterminée par NLTA
NOUVEAU-BRUNSWICK	O	11– 15 fév.	La semaine d'appréciation des enseignants et du personnel est parrainée par la Fédération canadienne foyer-école, la Fédération foyer-école du Nouveau-Brunswick Inc. et l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.
NOUVELLE-ÉCOSSE	N		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	O	11 – 15 fév.	

N/D : Non disponible
Note: Le 5 octobre est la Journée internationale des enseignantes et enseignants.

EXERCICE FISCAL DES PROVINCES & TERRITOIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	DÉBUT	FIN
YUKON	1er avril	31 mars
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	1er juillet	30 juin
NUNAVUT	1er avril	31 mars
COLUMBIE-BRITANNIQUE	1er juillet	30 juin
ALBERTA	1er septembre	31 août
SASKATCHEWAN	1er avril	31 mars
MANITOBA	1er juillet	30 juin
ONTARIO	1er septembre	31 août
QUÉBEC	1er avril	31 mars
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	1er juillet	30 juin
NOUVEAU-BRUNSWICK	1er avril	31 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	1er avril	31 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1er avril	31 mars

NOTES

YUKON

Au Yukon, chaque conseil d'école peut faire des recommandations auprès du ministre de l'Éducation pour établir son propre calendrier scolaire. La journée de classe peut durer entre 5 heures et 5 heures 30 minutes. Par conséquent, le nombre total de jours d'école varie entre 173 à 184 jours. Tous les élèves sont tenus aux 950 heures d'enseignement qui sont prescrites par la *Loi sur l'éducation*. Le calendrier scolaire reconnaît les jours fériés comme la fête du Travail, le jour de l'Action de grâce, le jour du Souvenir, Noël, l'Après-Noël, le jour de l'An, la fête du Patrimoine (février), le Vendredi saint, le lundi de Pâques et la Fête de la Reine. Les conseils d'école, en consultation avec le personnel, peuvent décider d'observer d'autres journées de congé dans la mesure où ils dispensent les 950 heures réglementaires.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le calendrier scolaire varie selon les districts scolaires et parfois même selon les écoles d'un même district. Le calendrier scolaire est déterminé par chaque autorité scolaire de district, au niveau de la collectivité, afin de coincider avec les activités saisonnières et coutumières de la collectivité. La plupart des calendriers sont similaires au calendrier scolaire traditionnel canadien – les écoles débutent l'année scolaire lors de la dernière semaine du mois d'août ou début septembre pour finir au cours de la dernière semaine de juin. Il y a quelques écoles qui commencent l'année scolaire au début du mois d'août et terminent l'année scolaire soit la dernière semaine du mois de mai ou au début du mois de juin. Cependant la plupart des écoles débutent les classes la dernière semaine du mois d'août ou la première semaine de septembre et finissent la dernière semaine du mois de juin.

En plus de tous les jours fériès nationaux obligatoires, toutes les écoles sont fermées lors de la Journée nationale des Autochtones le 21 juin. Dans leur calendrier scolaire, les autorités scolaires de district peuvent aussi choisir de célébrer des fêtes particulières à une collectivité. Le nombre total de jours d'enseignement est de 180-188 pour les étudiants de tous les niveaux (suivant le calendrier choisi). Le nombre de jours de travail pour les enseignants employés par le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest est de 195 jours. Les enseignants des deux conseils scolaires de Yellownife travaillent 192 jours par an.

Le programme de maternelle est de 485 heures/année pour le programme d'une demi-journée et de 750 heures pour le programme d'une journée. La durée maximum par jour est de 360 minutes. Les niveaux 1 à 6 ont au minimum 997 heures d'enseignement par année avec un maximum de 330 minutes par jour. Les niveaux 7 à 12 ont au minimum 1 045 heures d'enseignement par année avec un maximum de 345 minutes par jour. Il y a 45 heures supplémentaires qui peuvent être effectuées en dehors des heures régulières pour de telles choses comme des activités culturelles du territoire, des sorties éducatives reliées au programme, ou des entrevues parents/enseignants/élèves.

NOTES (suite...)

NUNAVUT

Toutes les écoles ont des dates d'ouverture et de fermeture différentes. Le territoire est vaste et, compte tenu de la diversité des localisations géographiques et des longitudes (jour et noirceur), les écoles peuvent déterminer leur propre calendrier. Chaque collectivité est en mesure de fixer une année scolaire qui répond aux exigences du ministère tout en lui étant propre. L'année scolaire est établie par les autorités scolaires de district (District Education Authorities) dans chaque collectivité.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le lieutenant-gouverneur fixe le Calendrier scolaire normal. Pour l'année scolaire 2012-2013, le calendrier scolaire régulier compte un minimum de 186 jours de classe. La Loi autorise un conseil, suite à une consultation des parents et du personnel scolaire, à appliquer un calendrier différent dans une ou plusieurs de ses écoles. Ce calendrier doit cependant comprendre le nombre minimum prescrit d'heures d'instruction.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le calendrier normal prévoit 193 jours d'école, soit 186 journées d'instruction, six journées pédagogiques et une journée pour les tâches administratives (fin d'année). Outre les jours fériés usuels, le calendrier normal prévoit un congé en hiver et un autre au printemps. À partir de 2012/2013, la Colombie-Britannique commencera à avoir un jour férié, le Jour de la famille, le deuxième lundi du mois de février.

Les conseils scolaires peuvent adopter un calendrier scolaire local après consultation avec les parents et le personnel du conseil assignés à l'école. Ce qui donne, par exemple, que certaines écoles ont une semaine de quatre jours ou une période de relâche au printemps plus longue. Les conseils scolaires qui fixent leur calendrier scolaire doivent fournir pas moins que le minimum d'heures d'enseignement requis par le calendrier scolaire standard.

Les conseils scolaires determinent le nombre de jours de développement professionnel. Pour plus de renseignements visiter le site web de chaque conseil scolaire à partir de la carte du site du ministère @ http://www.bced.gov.bc.ca/schools/bcmap.htm

À partir de l'année scolaire 2013-2014 le Lieutenant-gouverneur ne fixera plus le calendrier scolaire normal; les conseils scolaires de la province auront la responsabilité de fixer les calendriers scolaires locaux.

Le site mobile *Education Canada* est maintenant en ligne à l'adresse m.cea-ace.ca/fr
Ontario
Rendu possible grâce au soutien de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

NOTES (suite...)

ALBERTA

En général, l'année scolaire s'étend de septembre à juin avec de petites variantes dans certains systèmes scolaires. La plupart des écoles sont fermées en juillet et août, et pendant des durées de temps variées lors des congés d'hiver/Noël et du printemps/Pâques. Chaque conseil scolaire fixe ses propres dates d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nombre de jours d'école en tenant compte des conditions prescrites par la Loi. Il doit y avoir un congé qui s'étend au moins du 24 décembre au 2 janvier. Les conseils scolaires doivent dispenser au moins 950 heures d'instruction aux élèves du primaire et du secondaire 1er cycle, et 1 000 heures d'instruction pour les élèves du secondaire 2e cycle. La *Loi scolaire* stipule qu'on ne peut exiger de l'enseignant plus de 1 100 heures ou 200 jours d'enseignement par année. Il peut cependant accepter de travailler des heures et des journées additionnelles. Par conséquent, le nombre de jours que l'enseignant travaillera peut varier de mois en mois.

Quand on calcule les congés de Noël et du printemps, les autres jours fériés que le conseil scolaire a décidé d'observer, les deux journées allouées aux enseignants pour leur permettre de participer à des congrès et les autres congés provinciaux et fédéraux, le nombre total de jours d'enseignement varie de 185 à 190. Un conseil scolaire peut déclarer une journée par mois congé d'école. Tous les conseils sont tenus d'observer les jours fériés obligatoires. La fête de la Famille est un congé obligatoire en Alberta et a lieu le troisième lundi de février. L'observance du lundi de Pâques et la Fête agricole est laissée à la discrétion du conseil scolaire.

SASKATCHEWAN

Les conseils scolaires fixent leurs propres dates d'ouverture et de fermeture pour l'année scolaire tout en respectant ce qui suit (a) Les élèves doivent commencer l'école après la fête du Travail, les enseignants peuvent commencer avant la fête du Travail; (b) l'année scolaire 2012-2013 est de 197 jours (ce chiffre est différent du nombre de journées que les élèves passent en classe en raison des journées de développement professionnel pour le personnel enseignant); (c) les vacances de Noël doivent commencer au plus tard le 23 décembre et durer au moins jusqu'au 2 janvier (incl.); (d) la semaine de relâche comprend les cinq jours qui suivent le dimanche de Pâques; (e) les vacances d'été ne peuvent durer moins de six semaines consécutives à partir du jour suivant la dernière journée de classe dans une année scolaire jusqu'à la première journée de l'année scolaire suivante et ne peuvent prendre fin avant le premier lundi du mois d'août. L'année scolaire est du 1er juillet au 30 juin.

La province de la Saskatchewan ne prescrit le nombre de journées d'enseignement. Le nombre de journées d'enseignement pour le personnel enseignant varient puisque le chaque conseil scolaire fixe son propre calendrier. Le nombre total de jours d'école dans chaque conseil scolaire doit être de 197.

Commandité par : Education Canada

NOTES (suite...)

Le lundi de Pâques n'est pas un congé scolaire, mais il tombe durant la semaine de relâche qui consiste en cinq jours suivant immédiatement le dimanche de Pâques. Le jour du Souvenir est congé seulement si c'est un jour de la semaine. Si le jour du Souvenir tombe un samedi ou un dimanche, aucun congé n'est requis, même si la plupart des conseils scolaires désignent quand même un congé. Un conseil peut désigner des jours de congé, mais pas plus d'un jour à la fois. Les écoles observent le jour férié de la Journée de la famille le troisième lundi de février.

MANITOBA

L'année scolaire doit compter 196 jours et ne doit pas commencer avant le 4 septembre 2012. Les divisions scolaires peuvent fixer les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire. La période de congés de Noël ne doit pas commencer plus tard que le 23 décembre, ou avant comme le désignera la division scolaire, et se prolongera jusqu'au 2 janvier inclus, ou plus tard comme le désignera la division scolaire. Pour l'année scolaire 2012-2013, toutes les divisions scolaires seront fermées pour les vacances Noël du 22 décembre jusqu'au 6 janvier.

Le nombre de jours en février est plus court d'un jour dû à l'établissement en 2008 d'un nouveau jour férié, le troisième lundi de février de chaque année (le 18 février 2013). Les congés du printemps seront d'une semaine qui commencera le dernier lundi du mois de mars (du 25 au 29 mars 2013, inclus). Les divisions scolaires peuvent ajouter, mais ne peuvent pas enlever, d'autres jours de congés et de relâche au printemps autant que le nombre requis atteigne 196 jours d'école. Le dernier jour de classe ne doit pas tomber plus tard que le 28 juin 2013.

D'après la loi, jusqu'à 10 jours de l'année scolaire sont dédiés à des journées sans enseignement (enseignants en service, conférences de parents-enseignants, évaluation des élèves et tâches administratives). Pour 2012-2013 le nombre de jours d'enseignement pour les enseignants serait de 186. Cependant, les dates des jours sans enseignement sont déterminées par chaque division scolaire et varient d'une division à l'autre. Le tableau des journées d'enseignement montre le nombre de jours d'école dans chaque mois au lieu du nombre de journées d'enseignement.

BULLETIN

Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957

Abonnez-vous gratuitement en ligne à ***www.cea-ace.ca***

NOTES (suite...)

ONTARIO

Un conseil scolaire peut soumettre un calendrier scolaire normal ou modifié. Dans un calendrier normal, l'année scolaire doit commencer au plus tôt le 1er septembre et se terminer au plus tard le 30 juin – avec un minimum de 194 jours de classe requis entre le début et la fin de l'année scolaire. Un conseil scolaire peut réserver jusqu'à 10 jours d'examens.

Toutefois, avec l'approbation du ministère, un conseil scolaire peut adopter un calendrier scolaire modifié. Un calendrier scolaire modifié détient une des caractéristiques suivantes : le début ou la fin de l'année scolaire à des dates avancées ou tardives, des congés scolaires différents, ou un format de fonctionnement tout au long de l'année avec des vacances d'été plus courtes et des congés répartis sur l'année entière.

Les conseils scolaires peuvent demander un calendrier scolaire modifié qui pourraient inclure des journées d'enseignement en juillet et/ou en août. Il y a 22 jours disponibles en août 2012 et 22 jours en juillet 2013.

QUÉBEC

L'année de travail pour les enseignants compte un maximum de 200 jours de travail distribués entre le 1er septembre et le 30 juin. Une commission scolaire et un syndicat peuvent convenir de changer les dates de début et de fin de l'année scolaire. Cependant, ils ne peuvent en aucun cas modifier le nombre de jours. Chaque commission scolaire négocie la distribution des jours de travail dans le calendrier civil à l'exclusion de la détermination du nombre de jours de travail et de la période couverte par l'année de travail. Règle générale, l'année scolaire n'excède jamais le 30 juin mais peut débuter avant le mois de septembre.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Le ministère de l'Éducation fixe les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire. Chacun des 5 conseils scolaires fixe la date et la durée des vacances. Les conseils scolaires determinent les dates et la durée des vacances scolaires. Les vacances de Noël durent généralement de huit à dix jours d'école. La plupart des conseils scolaires prennent un congé de six jours à Pâques (qui commence généralement le Vendredi Saint, avec les élèves retournant en classe le lundi de la semaine suivante). La longueur de l'année scolaire 2012-2013 comptera 195 jours de classe, qui comprennent 187 jours actuels de classe, trois jours de congés payés, deux jours sans classe seront fixés par le conseil pendant l'année scolaire pour tâches administratives, et trois journées pédagogiques. Chaque enseignant peut avoir jusqu'à cinq journées pédagogiques. Les jours fériés pour l'année scolaire sont le 8 octobre (Action de Grâce), le 11 novembre (Jour du Souvenir) et le 21 mai (Fête de la Reine).

EDUCATION CANADA

Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada

Abonnez-vous en ligne à ***www.cea-ace.ca/education-canada***

NOTES (suite et fin)

Le nombre possible de jours d'enseignement est basé sur le calendrier du conseil scolaire le plus grand et le calendrier des autres conseils peut varier légèrement. Des 190 jours mentionnés il y aurait trois jours « fermés » pour le développement professionnel des enseignants. Ces journées seraient déterminées par les conseils ou les écoles.

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'année scolaire compte 195 jours, dont 185 jours d'instruction pour les élèves, un jour pour les réunions des chapitres de NBTA/AEFNB, trois jours pour des Conférences de conseils pédagogiques, quatre jours pour tâches administratives du district, et deux pour des activités pédagogiques visant les programmes. Les districts scolaires auront aussi à leur calendrier deux jours pour réunions enseignants-parents et pour activités pédagogiques pendant l'année scolaire (un jour complet à l'automne et un jour complet au printemps).

Le calendrier scolaire est établi par le ministre de l'Éducation sous la réglementation de la *Loi scolaire.* Les conseils scolaires ont seulement le droit de fixer les journées d'enseignement là où il est spécialement octroyer par le ministre.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Le calendrier scolaire est établi par la province et s'applique à tous les conseils scolaires. Des 195 jours qui composent l'année scolaire, pas plus de huit jours ne doivent servir à des fins d'organisation et d'administration ou à des programmes de formation des enseignantes et enseignants. Tous les enseignants doivent être présents les jours réservés à l'organisation et à l'administration, ou à des programmes de formation des enseignantes et enseignants, mais pas les élèves. Lorsque le 195e jour tombe un lundi, un conseil peut décider que les cours auront lieu le samedi précédent.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les règlements stipulent que la durée d'une année scolaire est de 195 à 197 jours. Les enseignants ont droit à une journée d'orientation au début de l'année scolaire, des jours de perfectionnement professionnel, et jusqu'à trois jours qui peuvent être consacrés à des activités de fin d'année scolaire. Les règlements prévoient aussi une journée de développement professionnel pour l'ensemble d'un conseil scolaire suite au premier trimestre et avant le début du deuxième trimestre du programme d'études secondaires et permettre 2 journées de rencontres parents-enseignants. Il peut enfin permettre à une école d'utiliser une demie journée pour les rencontres parents-enseignants. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite-Enfance peut permettre à un conseil scolaire ou à une école de modifier le calendrier scolaire suite à une demande en ce sens.

2013 KI-ES-KI

Le plus grand répertoire de contacts clés en éducation au Canada

Passez votre commande en ligne à ***handbook.cea-ace.ca***